Renforcement de la politique méditerranéenne de l'Union: établissement du partenariat euro-méditerranéen

1994/2158(COS) - 15/11/1995 - Comité des régions: avis

Lors de sa session dernière plénière des 15 et 16 novembre, le Comité des régions a salué l'établissement progressif d'une zone méditerranéenne de libre-échange, dont la date limite est prévue pour 2010. Mais l'assemblée des autorités locales et régionales de l'Union européenne a souligné que la coopération euro-méditerranéenne devrait inclure des mesures couvrant des domaines comme l'immigration clandestine, le crime organisé, les droits de l'Homme, ainsi que la protection environnementale. Le Comité des régions a adopté son avis, présenté par le Président de la région Toscane M. CHITI, sur le renforcement de la politique méditerranéenne de l'Union, seulement 10 jours avant la Conférence euro-méditerranéenne qui se tiendra à Barcelone (Espagne). Le Comité des régions a demandé dans cet avis qu'une plus grande impulsion soit accordée à la coopération entre les autorités locales et régionales démocratiquement élues du bassin. L'avis demande également que le programme INTERREG qui soutient des projets impliquant des régions situées dans des zones frontalières entre les Etats membres serve de référence pour des actions concernant la coopération hors frontières, à la fois entre les pays méditerranéens non-membres de l'Union et entre tous les pays du bassin méditerranéen.L'avis plaide également pour la création d'une agence environnementale qui s'occuperait des problèmes spécifiques du bassin.